



## Crédit Agricole Normandie-Seine Communiqué financier

Bois-Guillaume, le 05 Février 2021

### Rémunération des CCI et des CCA

Conformément à la recommandation BCE du 15 décembre 2020, il sera proposé à l'Assemblée Générale de la Caisse Régionale se tenant le 25/03/2021, le versement d'une rémunération de 3,58 euros par CCI et par CCA.

L'intégralité de l'information financière réglementée est disponible sur notre site Internet <https://www.credit-agricole.fr/ca-normandie-seine>

**Caisse Régionale de CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
DE NORMANDIE-SEINE**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit -  
Siège social : Cité de l'Agriculture - Chemin de la Bretèque - 76230 BOIS GUILLAUME  
RCS : 433 786 738 Rouen – Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n°07 025 320

**Contact Relations investisseurs :**

Stéphane Roger, Directeur financier  
E-mail : [communication.financiere@ca-normandie-seine.fr](mailto:communication.financiere@ca-normandie-seine.fr)  
Tél : 02 27 76 77 53